

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2009

Le treize novembre deux mille neuf, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 05 novembre 2009

TABLEAU DE PRESENCE					
<i>Fonctions</i>	<i>Noms</i>	<i>Présen t</i>	<i>Absent excusé</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	
Maire	LEROY Pascal	x			
Adjoints	DUCROS Alain	x			
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x			
	DENIZO Hervé	x			
Conseillers municipaux	ARNOULD Jean	x			
	DANILOFF Michel	x			
	DANILOFF Stéphanie	x			
	DULIN Jean-Marc	x			
	LEFEBVRE Marianne	x			
	PALHEIRE Gaëlle			x	Pascal LEROY
	PIFFRET Jean-François	x			

### ↪ ORDRE DU JOUR ↩

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent
- Budget 2009 - Décision modificative
- Contrat assurances du personnel pour 2010
- Participation financière pour le centre de loisirs de Thorigny-sur-Marne
- Avenant au contrat de concession pour la distribution de gaz
- Plan Communal de Sauvegarde : convention d'assistance avec la DDEA
- Questions diverses et informations

## I – OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 50 par Monsieur le Maire.

- Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Michel DANILOFF comme secrétaire de séance.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal

## II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2009.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal

## FINANCES

### III – BUDGET 2009 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire donne la parole à Mr P. TAUPIN-GARDIN adjoint chargé des finances.

Monsieur P. TAUPIN-GARDIN rappelle :

- 1) l'instruction budgétaire et comptable M.14
- 2) le budget unique 2009 de la commune de Carnetin
- 3) le marché de travaux de voirie signé avec l'entreprise SOTRABA de Ferolle-Atilly en date du 09/10/09 et propose la modification comme présentée ci-dessous

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
Chap/Article	En moins	En plus	Budget initial	Nouveau budgétisé	Chap/Article	En moins	En plus	Budget initial	Nouveau budgétisé
<b>Total chap.011</b>	<b>-9000.00</b>		74425.46	<b>65 425.46.00</b>	021		14500.00	47525.90	<b>62025.90</b>
<b>Total chap.012</b>	<b>- 5500.00</b>		122100.00	<b>116 600.00</b>					
<b>Total chap.023</b>		14500	47525.90	<b>62 025.90</b>	21/2152		14500.00	32600.00	<b>47100.00</b>

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2009

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **autorisent** la décision modificative suivant le tableau ci-dessus et dit que le budget 2009 est modifié comme suit :

- ⇒ Section de FONCTIONNEMENT : 313.799,62 €
- ⇒ Section d'INVESTISSEMENT : 82.361,02 €

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal

## IV – CONTRAT D'ASSURANCES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Mr P. TAUPIN-GARDIN adjoint chargé du dossier.

Mr P. TAUPIN-GARDIN expose à l'assemblée que le contrat d'assurance du personnel communal arrive à échéance au 31/12/2009 et qu'il faut le renouveler.

Deux assureurs ont été sollicités :

- GROUPAMA qui nous a demandé de se rapprocher du Centre de Gestion de seine et marne
- Le CENTRE DE GESTION qui ne peut intégrer aucune collectivité en cours de marché soit jusqu'au 31/12/12.

A ce jour le contrat est signé avec la Société DEXIA-SOFCAP et celui-ci propose les mêmes conditions que 2009 à savoir :

- Le montant est calculé sur la base du Traitement annuel brut des salaires des agents **affiliés** à la CNRACL par le taux de cotisation de **5,98%** pour l'année 2010
- Le montant est calculé sur la base du Traitement annuel brut des salaires des agents **non affiliés** à la CNRACL par le taux de cotisation de **1,65%** pour l'année 2010

Considérant l'exposé de Monsieur P. TAUPIN-GARDIN, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, de reconduire le contrat signé avec la Sté DEXIA-SOFCAP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide :

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance de personnel avec la Sté DEXIA-SOFCAP pour l'année 2010

**dit** que les crédits sont inscrits au budget

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal

## V – PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire donne la parole à Mr P. TAUPIN-GARDIN adjoint chargé des finances.

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN rappelle aux membres présents la délibération prise le 03/02/2009 concernant la participation communale pour les familles dont les enfants fréquentent le centre de loisirs de Thorigny-sur Marne et présente la nouvelle tarification pour l'année 2009-2010.

La commune de Thorigny sur Marne demande 25.74 € par jour et par enfants hors commune scolarisé en maternelle ou en primaire.

La prise en charge se fait sur la base d'une journée complète (accueil+repas+goûter) les mercredis et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

La participation est basée sur les revenus imposables et le nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs d'une même famille.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le principe de participation financière pour l'accueil des enfants de la commune au centre aéré de Thorigny sur Marne comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reconduire le principe de participation financière pour l'accueil des enfants de la commune au centre de loisirs de Thorigny sur Marne.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal

## VI – AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la part de GrDF concernant le contrat de concession de distribution de gaz.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel signé le 27/02/1997

Monsieur le Maire expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte de gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession de distribution de gaz naturel.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal

---

---

## ADMINISTRATION

## VII – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur A. DUCROS adjoint, en charge du dossier.

Monsieur A. DUCROS informe le Conseil municipal de l'obligation de chaque commune de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde et un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) conformément en application du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture propose de signer une convention pour assistance gratuite à l'élaboration de notre Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur A. DUCROS donne connaissance du contenu de la convention  
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture pour assistance gratuite à l'élaboration de notre Plan Communal de Sauvegarde

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal

## VIII – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe :

- **A.S.S.A.D** : cette association d'aides et soins à domicile a fait l'objet d'une décision de liquidation judiciaire par le Tribunal d'instance de Melun qui a prononcé la cessation d'activité. La Fondation Hospitalière Sainte Marie, association reconnue d'utilité publique, est intervenue pour reprendre l'activité.
- **Plan Local d'Urbanisme** : l'enquête publique est en cour et Monsieur le Maire invite les administrés à venir le consulter jusqu'au 09/12/2009.
- **Elections régionales** : elles auront lieu les 14 et 21 mars 2010
- **Virginie TINTENIER**, secrétaire sera en congé de maternité de janvier à avril 2010
- **Grippe H1N1** : La campagne de vaccination a commencé ce jour (13/11/09) et les habitants de Carnetin dépendent du Centre de vaccination de THORIGNY-SUR-MARNE à l'Esplanade. La commune s'est équipée de masques, gel, gants et sacs poubelles pour le personnel en cas de pandémie.
- **Prochain conseil** : prévu le 18 décembre 2009
- **Mme Ch. BRUNEL**, députée de la 8<sup>ème</sup> circonscription, a été saisi du dossier concernant la présence de familles dans les caravanes situées sur le chemin de la Dhuis et sur le pont du T.G.V. sur la commune d'Annet-sur-marne

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur A. DUCROS :

- **Travaux de voirie** : Mardi 16 novembre commencent les travaux de voirie sur la commune par la rue des Gloriettes puis viendront les travaux sur la rue des Combeaux pour finir par l'église et la rue A. Mattar.
- **Eclairage public** : Monsieur A. DUCROS a fait une étude de la consommation et du coût de l'éclairage public – il existe 2 compteurs à Carnetin – la consommation annuelle est de l'ordre de 17 000 kw/h - une étude a été faite pour éteindre l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin cela permettra de rentrer dans le cadre des économies d'énergie et de réduire notre consommation de l'ordre de 7 500 KW/h/an.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35**

◆

*Emargements*

<i>Emargements</i>			
Jean ARNOULD	Michel DANILOFF	Stéphanie DANILOFF	Hervé DENIZO
Alain DUCROS	Jean-Marc DULIN	Marianne LEFEBVRE	Pascal LEROY
Gaëlle PALHEIRE <i>ABSENTE EXCUSEE</i>	Jean-François PIFFRET	Patrick TAUPIN-GARDIN	